

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-167

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme ElysaBETH CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification n°2 AP/CP Etudes des transferts de compétences eau et assainissement

Par délibération n°2017-03-73 en date du 11 avril 2017, le Conseil communautaire a décidé l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) pour la réalisation d'études suite à la prise des compétences eau et assainissement à horizon 2020, pour un montant de 50 000 €.

Cette AP était initialement articulée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	0 €	38 000 €	12 000 €

Il est proposé de réviser le montant de l'AP afin de le réduire au montant du marché et d'ajuster les crédits de paiement (CP).

Ainsi, l'AP liée aux études relatives à la prise des compétences eau et assainissement est modifiée comme suit :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	0 €	23 850 €	26 150 €

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 05/02/2019

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE - P.D.T.

Les dépenses sont financées par subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et autofinancement, soit les recettes prévisionnelles suivantes :

Numéro AP	Libellé	Montant de l'AP	Subventions	Autofinancement
P201703	Prise des compétences eau et assainissement	50 000 €	40 000 € (80%)	10 000 € (20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la modification n°2 de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux études relatives à la prise des compétences eau et assainissement », selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE